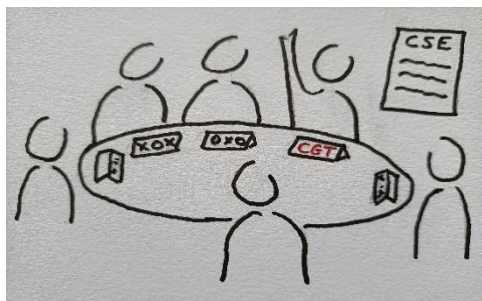


CSE

Vos élus au CSE



Philippe Baguet (Toulouse), Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Représentante syndicale CGT au CSE : Laïla Blandel (Valbonne)

Ils sont à votre disposition pour toute interrogation.

A noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSSCT sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

À l'ordre du jour du CSE du 27 novembre

- Avis relatif au budget rectificatif n° 2 de l'année 2025
- Avis relatif au budget initial de l'année 2026
- Avis sur le projet de réaménagement de Marseille
- Information/consultation sur le projet de décision unilatérale de fermeture des sites pour l'année 2026
- Information/consultation sur le projet de mise à jour de la note de service relative aux astreintes
- Information/consultation sur le projet de désignation du référent santé au sein de l'Urssaf Caisse nationale
- Information relative à la désignation d'un référent égalité et de son suppléant
- Point d'étape suite à la création de la DROM
- Information sur la situation trimestrielle de l'emploi (3ème trimestre 2025)



- Délibération relative au recours par le Comité Social et Economique à une expertise dans le cadre de l'article L.2315-81 pour l'année 2025-2026
- Délibération relative à l'activité « voyages » pour l'année 2026
- Délibération relative au projet de création d'un « compte vacances » dans le cadre du guide des prestations

Commission des
Relations de Travail

Prochaine CRT le 11 décembre

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).

CSSCT

À l'ordre du jour de la CSSCT du 26 novembre

- Information/consultation sur la mise à jour du DUERP
- Information/consultation sur le PAPRI Pact 2026
- Information/consultation sur un projet d'aménagement de bureaux sur le site de Lyon
- Point sur les travaux de prévention des RPS liée à l'étape 3 de la transformation de la DSI
- Point concernant les mentions relatives à la sécurité prévues dans les marchés conclus par l'Urssaf Caisse nationale
- Point sur le projet « Rénovation Entreprise et Association »

Vous pouvez contacter vos représentantes CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.

Conseil d'Administration extraordinaire du 20 octobre

Examen du PLFSS





Déclaration des administrateurs CGT

« PLFSS 2026 : la CGT dénonce une remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité sociale »

Les administrateurs CGT de l'Acoss ont fait une déclaration critique en conseil d'administration du 20 octobre 2025 à l'égard du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. Selon eux, le texte présenté par le gouvernement s'éloigne des valeurs fondatrices de 1945, notamment du principe de solidarité — « je cotise selon mes

moyens, je reçois selon mes besoins ».

Le syndicat estime que les mesures proposées font peser l'essentiel des efforts sur les salariés et les retraités. Parmi les dispositions dénoncées figurent le gel des pensions de base et de certaines prestations sociales, la sous-indexation des retraites à hauteur de 0,4 % jusqu'en 2030, ainsi que la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions. La CGT critique également la soumission à cotisations de divers compléments de salaire comme les titres-restaurant ou les chèques-vacances.

Concernant la branche maladie, l'organisation pointe un Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixé à 1,6 %, jugé insuffisant face aux besoins du système de santé. Le doublement des franchises médicales, l'élargissement du dispositif aux soins dentaires et la limitation des arrêts maladie à quinze jours sont également perçus comme des mesures de régression sociale.

Sur le plan financier, la CGT s'inquiète du creusement du déficit de la Sécurité sociale, qu'elle **attribue non à une hausse des dépenses mais à un manque de recettes, conséquence des exonérations de cotisations patronales et des politiques d'allègements fiscaux en faveur des entreprises**. Elle déplore par ailleurs la fiscalisation croissante du financement de la protection sociale via la TVA et le niveau inédit de la dette portée par l'ACOSS.

Le syndicat propose de revoir le mode de financement en remettant en cause les exonérations accordées aux grandes entreprises, en soumettant les primes de participation et de partage de la valeur à cotisations, et en instaurant une contribution sociale sur les revenus financiers des sociétés, notamment les multinationales.

Les administrateurs CGT ont rendu un **avis défavorable sur le PLFSS 2026**, estimant que le texte s'inscrit dans une logique d'austérité et s'éloigne des fondements solidaires de la Sécurité sociale au moment où l'on fête les 80 ans de sa création. »



Négociation du protocole égalité femmes/hommes à l'Acos

Pour résumer nous notons quelques améliorations par rapport à l'accord précédent mais peu de mesures vraiment concrètes.



CGT - ACOS : LE P'TIT JOURNAL DES NÉGO



*4 novembre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
3^{ème} et dernière réunion de négociation*

Cette dernière réunion a permis de balayer la version quasi définitive de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voici les principales propositions de la CGT et les réponses de la direction :

CGT : proposition d'augmenter la participation forfaitaire aux frais de garde dans le cadre de formations de 20 € à 50€ => **Refus de la direction**

CGT : a demandé que l'engagement de la direction à réduire totalement l'écart de salaire entre les femmes et les hommes soit lié à une échéance => **Refus de la direction**

CGT : demande d'engagement sur une date concernant la féminisation (50/50) du comité de direction et instances de décisions => **Refus de la direction**

CGT : demande réitérée d'une enveloppe spécifique pour supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes => **Refus de la direction**

CGT : proposition de remettre en place un crédit horaire de 3h en plus de l'effacement de la plage fixe lors de la rentrée scolaire => **Refus de la direction**

CGT : revendication d'une augmentation du nombre de jours obligatoires à poser à la naissance à 1 mois, en plus des 25 jours mobiles => **Refus de la direction**

CGT : proposition d'augmenter de 10 jours les différentes modalités de congés d'adoption existantes => **Refus de la direction**

CGT : proposition d'augmenter le nombre de jours d'absence pour les femmes atteintes d'endométriose de 3 à 12 jours par an => **La direction a accordé 6 jours**

CGT : dans le cadre de la ménopause pour les femmes et de l'andropause pour les hommes, la CGT a également sollicité une augmentation des jours de congés de 12 jours par an => **Refus de la direction**

Après la négociation sur le télétravail qui a vu les droits des salariés se réduire malgré des journées de mobilisations historiques des salariés de l'Acos, nous ne pouvons que regretter le peu d'avancées dans le cadre de ce nouvel accord.

Le refus d'une enveloppe spécifique pour réduire totalement l'écart de salaires entre les femmes et les hommes est emblématique.

La direction utilise l'enveloppe globale dédiée aux mesures salariales pour réduire cet écart, écart qui est le résultat de la politique de gestion du personnel de la direction depuis des années.

La direction enverra aux syndicats le projet d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour dernière relecture avant ouverture à la signature le lundi 10 novembre 2025.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.

Notre mail : cgt.syndicat@acoss.f



Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 7 octobre, 21 octobre et 4 novembre. Ouverture à la signature à partir du lundi 10 novembre.



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !

Le 5 novembre 2025



cgt.syndicat@acoss.fr

Les brèves de la machine à café

Égalité salariale à l'Acoss

Le syndicat CGT de l'ACOSS a décidé de ne pas signer le protocole d'accord sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

En effet, nous avons bien noté l'avancée concernant les 6 journées accordées pour les femmes souffrant d'endométriose ; toutefois, le manque cruel d'engagement de la direction sur des objectifs précis avec des dates butoir, le refus d'une enveloppe spécifique pour résorber les écarts de salaire, etc., ne sont pas acceptables.

Enfin, alors que la directive européenne sur l'égalité salariale doit être transposée prochainement dans la loi française, aucune anticipation n'en est faite à l'Acoss et aucune clause de revoyure pour mettre à jour l'accord n'est prévue.



Grève nationale du 2 décembre

L'appel des syndicats CGT, Solidaires et FSU : [ici](#)

Vous pouvez être en grève (55 minutes, ½ journée ou 1 journée) et rejoindre les manifestations organisées localement.

Travail des femmes



En France, depuis le 10 novembre 2025 à 11h31, les femmes travaillent gratuitement jusqu'à la fin de l'année, en raison des inégalités salariales.

La lettre d'information féministe *Les Glorieuses* a calculé ce moment précis à l'aide des données fournies par l'Insee. Pour Rebecca Amsellem, fondatrice de la newsletter, « *il faut encore un coup de pouce pour accélérer dans la lutte pour*

l'égalité salariale ». Depuis 2016, l'écart salarial entre femmes et hommes s'est réduit de 15,1 % à 14,2 %, soit de 0,9 point. « **À ce rythme-là, on atteindra l'égalité en 2167** », soit dans 142 ans, alerte-t-elle.

Pour accélérer le mouvement, *Les Glorieuses* demandent une revalorisation des salaires des professions où les femmes sont les plus nombreuses et plaident pour un congé post-naissance équivalent pour les deux parents.

Elles souhaitent également que l'accès des entreprises aux marchés publics et l'obtention de subventions soient conditionnés au respect de l'égalité salariale. Une mesure qui « *permettrait de garantir que les fonds publics ne creusent plus les inégalités* ».

Les Glorieuses espèrent également que la transparence salariale, qui s'imposera dès l'an prochain, avec la transposition d'une directive européenne, permettra de faire évoluer la situation.



Écarts de revenus en France - Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié son enquête annuelle « Portrait social de la France ».

En 20 ans environ, les écarts se sont creusés entre les foyers à hauts revenus et les autres.

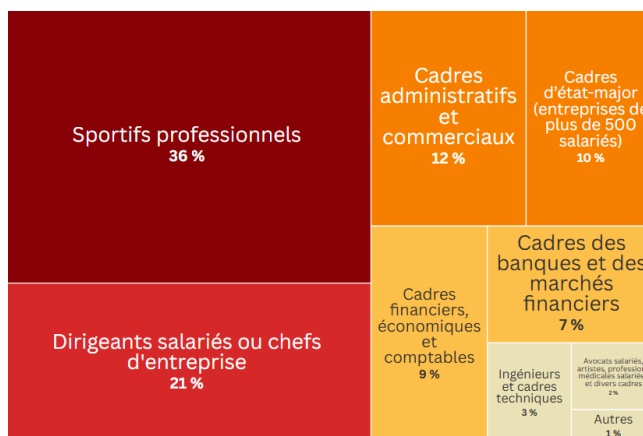
En 2023, 1 % des postes salariés du secteur privé étaient rémunérés plus de 10 219 € nets par mois en équivalent temps plein. Ces postes les mieux rémunérés sont majoritairement des postes de direction ou de cadres dans les grandes entreprises, occupés par des hommes de plus de 50 ans travaillant en Île-de-France. Tout en haut de l'échelle salariale, les sportifs professionnels représentent un peu plus d'un tiers des 100 postes les mieux rémunérés.

Au sein de la fonction publique, 1 % des postes sont rémunérés avec un salaire net en équivalent temps plein supérieur à 7 540 € par mois : ces postes sont souvent occupés par des hommes, en fin de carrière, en particulier praticiens hospitaliers.

Les 100 salariés les mieux payés en France gagnent plus de 300 000 € nets par mois.

Le Top 100 des salariés du privé les mieux rémunérés de France gagne 72 fois plus que les 10 % les mieux payés. L'étude de l'Insee sur les salaires (chiffres de 2023 versus ceux de 2019) montre que les salariés les mieux payés de France perçoivent ainsi 148 fois plus que le salaire net médian du privé et 219 fois le salaire minimum actuel, le Smic.

En 2023, on intégrait ce cercle très fermé des plus hauts salaires à partir de 312 458 € net par mois, à temps plein, soit 3 749 496 € par an, un montant en hausse de 8 % comparé à 2019.



Sans surprise : 9 sur 10 sont des hommes !

Inégalités hommes-femmes

La France, grande retardataire, doit transposer la directive européenne de 2023 sur la transparence des rémunérations d'ici juin 2026.

C'est urgent, comme le montre le dernier baromètre de l'Apec.

À poste égal et situation égale, l'écart est de 6,8 % en 2025, contre 6,9 % en 2024.



À l'exception de la présence des femmes dans des postes à plus haute responsabilité, tous les autres indicateurs sont mauvais.

- Les hommes ont plus été augmentés individuellement que les femmes (53 % contre 51 %)
- Les hommes cadres bénéficient davantage de parts variables (54 % contre 45 %)



Finalement, la rémunération médiane des hommes cadres est de 16 % supérieure à celle des femmes, alors qu'elle n'était que de 12 % en 2024. Cet écart augmente au cours de la carrière (2 % chez les moins de 35 ans pour 12 % chez les plus de 55 ans).

Le texte européen entend obliger les directions à informer les salariés qui le demanderaient sur les rémunérations moyennes des personnes occupant des postes équivalents et à justifier les différences existantes.

La directive entend également obliger à indiquer un salaire ou une tranche de salaire lors de la publication d'une offre d'emploi. Elle prévoit également l'interdiction de demander au candidat son précédent salaire.

Les directions vont également devoir prévoir des investissements pour répondre à leurs obligations, une enveloppe de rémunération pour compenser les écarts inexpliqués, ou encore former les responsables.

Aide alimentaire dans le monde

Le Pam (programme d'aide alimentaire mondial) de l'ONU a annoncé le 18 novembre que sur les 318 millions de personnes qui auront besoin en 2026 d'une aide alimentaire (deux fois plus qu'en 2019), l'ONU ne pourra au mieux qu'en aider un tiers, faute de financement suffisant.

Cindy Mac Cain, directrice générale du Pam, a ainsi déploré : « *Le Monde fait face à plusieurs famines généralisées. C'est totalement inacceptable au 21^e siècle.* »



De surcroît, la situation s'aggrave dans 16 zones confrontées à une insécurité alimentaire, parmi lesquelles Haïti, le Mali, la Palestine ou le Soudan.

Commémorations

■ 11 novembre



Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur

Guillaume II abdique et se réfugie aux Pays-Bas. La République de Weimar est proclamée en Allemagne et le nouveau gouvernement allemand accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour, à 11 heures.



Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. L'armistice signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918, jour de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 a étendu l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Et dire qu'un récent ancien premier ministre envisageait de supprimer ce jour férié !

■ 13 novembre

C'est le dixième anniversaire des attentats de Paris et de Saint-Denis.

Perpétrés en 2015 par trois commandos islamistes et revendiqués par Daesh, ils se sont déroulés aux abords Stade de France à Saint-Denis, sur des terrasses et dans des cafés et restaurants des X^e et XI^e arrondissements de Paris (Le Petit Cambodge, Le Carillon, La Bonne bière, La Belle Équipe, Casa Nostra, Comptoir Voltaire) et dans la salle de spectacle du Bataclan durant un concert. Ces attentats ont fait 130 morts, auxquels il faut ajouter les suicides de trois survivants dans les années qui ont suivi, ainsi que plus de 350 blessés, physiques et psychiques.



Cet événement, qui faisait suite aux attentats de *Charlie Hebdo*, de Montrouge et de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes quelques mois plus tôt, demeure un traumatisme collectif majeur de notre pays, comme en attestent les huit enquêtes menées entre 2016 et aujourd'hui, ainsi que les entretiens publiés.

Les Français expriment davantage leurs changements d'habitude du fait de ces attentats : alors qu'ils n'étaient que 9 %, en mars 2016, à affirmer avoir changé leurs habitudes quotidiennes (déplacements, sorties...) du fait des attentats, ils sont 24 % aujourd'hui (+ 15 points). C'est encore plus vrai chez les Parisiens, avec près d'un tiers d'entre eux (28 %) qui affirment avoir changé leurs habitudes quotidiennes, et encore davantage chez les Parisiens âgés de 25 à 34 ans (donc de 15 à 24 ans le 13 novembre 2015) qui sont près de 40 % à indiquer avoir changé leurs habitudes quotidiennes.

■ 25 novembre



Deux appels à la mobilisation les 22 et 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : celui de Nous Toutes et celui de Grève féministe.

Depuis sa création par les Nations Unies en 1999, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes a lieu chaque

25 novembre dans plusieurs pays du monde. Son but ? Dénoncer les stéréotypes de genre et sensibiliser aux violences à l'égard des femmes.

Cette date commémore le meurtre des sœurs Mirabal, perpétré le 25 novembre 1960.

Assassinées par le dictateur Rafael Trujillo, les trois sœurs et opposantes politiques Patria, Minerva et María Tereza Mirabal l'avaient rencontré onze ans plus tôt lors d'une fête mondaine dans leur pays, la République dominicaine. Furieux que Minerva refuse ses avances, le dictateur avait emprisonné et torturé leur père, Enrique Mirabal, en guise de représailles. Cet événement a précipité l'engagement politique des trois sœurs. Elles participent à l'organisation du mouvement clandestin de contestation du régime et forment, avec leurs maris, le « Mouvement du 14 juin » (en référence à la tentative d'insurrection du 14 juin 1959). Elles avaient pour nom de code : « las Mariposas ».

L'ONU a lancé pour 2025 la campagne : « Tous UNiS pour mettre fin à la violence numérique contre les femmes et les filles »

La violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. À l'échelle mondiale, près d'une femme sur trois a été victime de violence physique et/ou sexuelle de la part de son partenaire intime, de violence sexuelle d'un autre partenaire, ou des deux, au moins une fois dans sa vie.

Il s'agit d'un fléau qui s'est intensifié dans différents domaines, mais cette année, la campagne pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes se concentre sur un domaine en particulier : le monde numérique. La violence à l'égard des femmes sur les plateformes en ligne est aujourd'hui une menace grave et en pleine expansion qui vise à réduire au silence de nombreuses femmes, en particulier celles qui ont une forte présence publique et numérique dans des domaines tels que la politique, le militantisme ou le journalisme.

Cette forme de violence est en augmentation en raison de la faiblesse de la réglementation en matière de technologie, de l'absence de reconnaissance juridique de ce type d'agression dans certains pays, de l'impunité des plateformes numériques, des formes – nouvelles et en rapide évolution – d'abus utilisant l'IA, des mouvements s'opposant à l'égalité des sexes, de l'anonymat des auteurs et du soutien limité apporté aux victimes numériques.

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes marquera le lancement de la campagne Tous UNiS (25 novembre - 10 décembre) - une initiative de 16 Jours d'activisme qui s'achèvera le jour de la commémoration de la Journée des droits de l'homme (10 décembre).



Cette campagne a pour objectif de mobiliser tous les membres de la société : les gouvernements doivent mettre fin à l'impunité en adoptant des lois qui la pénalisent ; les entreprises technologiques



doivent garantir la sécurité des plateformes et supprimer les contenus préjudiciables ; les donateurs doivent fournir des fonds afin que les organisations féministes puissent œuvrer à l'éradication de cette violence ; et chacun de nous doit faire entendre sa voix pour aider les survivantes.

Participons aux manifestations qui auront lieu sur tout le territoire

Systèmes d'information

Panne de Cloudflare



Le 18 novembre, pendant 3 heures, Chat GPT, le réseau social X, de nombreux sites et applications dont Doctolib, sont « tombés » lorsque Cloudflare, pilier américain de la sécurité du web qui gère 20 à 25 % des sites internet mondiaux et traite en moyenne 81 millions de requêtes http par seconde, est « tombé ».

Depuis, l'entreprise a expliqué qu'alors que dans un premier temps une attaque externe avait été envisagée, la cause de cette défaillance était en fait la mise en œuvre d'un correctif concernant l'une de ses bases de données ayant induit une duplication des colonnes dans les métadonnées, le nombre d'empreintes engendrées dans un fichier clé ayant alors dépassé le nombre maximum que le logiciel concerné pouvait lire.

En juillet 2024, c'était l'entreprise de cybersécurité CrowdStrike qui avait connu une panne paralysant aéroports, banques, hôpitaux et sociétés du monde entier ; 8,5 millions d'ordinateurs avaient « planté ».

Ces pannes à l'échelle mondiale remettent sur le tapis le sujet sensible de la souveraineté numérique. Elles ont des conséquences financières très lourdes et certaines entreprises devraient demander des dédommagements à Cloudflare.

Pillage de données sur le site Pajemploi de l'Urssaf

Le 17 novembre, un acte de cybermalveillance a permis de récupérer notamment les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses postales, numéros de sécurité sociale et noms d'établissements bancaires. Jusqu'à 1,2 million de salariés de particuliers employeurs sont concernés.

Même si aucun numéro de compte n'a été volé, les données récupérées suffisent à bâtir des attaques extrêmement crédibles comme le phishing par e-mail, basé sur des informations exactes, des SMS frauduleux ultra-personnalisés, une usurpation d'identité, notamment auprès de mutuelles ou administrations et des scénarios sociaux très réalistes ("mise à jour de dossier", "problème de déclaration Pajemploi").



Selon l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information), ce type de données permet de multiplier par 10 le taux de réussite du phishing (source : Panorama de la menace ANSSI 2024). La fuite Pajemploi est caractéristique d'un phénomène plus large mais pas inconnu malheureusement : les cybercriminels ciblent désormais les bases administratives pour récupérer des données exactes et difficilement disputables.

Les données sociales sont parmi les plus sensibles du pays. Leur protection devrait relever de l'infrastructure critique. Or les cyberattaques montrent que la segmentation, le chiffrement et la supervision ne sont pas toujours au niveau requis.

Les fuites de données sensibles se multiplient. Si les sociétés fautives doivent souvent payer des amendes à l'État, elles peuvent aussi se voir dans l'obligation d'indemniser directement la victime en cas de préjudice.

Condamnation de Meta en Espagne

Le géant technologique Meta a été condamné à une amende de 542 millions d'euros à payer à un groupe de médias espagnols pour concurrence déloyale.

Un juge du Tribunal de commerce de Madrid a rendu un jugement contre la matrice d'applications telles que Facebook, Instagram, WhatsApp en faveur de 80 groupes espagnols (dont le journal El Pais).

Le jugement estime que l'entreprise de Mark Zuckerberg a obtenu un avantage concurrentiel en utilisant les données de millions d'utilisateurs sans en avoir le droit, ce qui rend illicite le traitement de ces données.

Ce jugement constitue un précédent au regard d'une autre demande présentée par des opérateurs de télévision et de radio espagnols qui réclament 160 millions d'euros à Meta pour le même motif.

Meta a indiqué faire appel de ce jugement.

Environnement

Cop30 – Belém (Brésil) 6 - 21 novembre 2025



COP est l'acronyme de Conference of Parties, ou "Conférence des Parties". Les COP sont des réunions annuelles entre les pays signataires de la Convention climat de l'ONU, de son nom complet la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Adoptée en 1992, cette convention fixe les bases de la coopération

internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contenir le réchauffement climatique. Les COP sont ainsi les rendez-vous annuels où les pays font le point sur leurs engagements pour faire face à la crise climatique et où ils mettent en œuvre les nouvelles obligations négociées.

La COP30 s'est tenue à Belém, au Brésil. Dix ans après l'Accord de Paris et pour la première fois aux portes de l'Amazonie, elle revêt une forte portée symbolique.



Le 21 janvier 2025, Lula a nommé comme président de la COP30 André Corrêa do Lago, secrétaire du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement au ministère des Affaires étrangères. Celui-ci a effectué une longue carrière dans la diplomatie (il était le principal négociateur brésilien lors des COP28 et COP29).

À Belém, le principal enjeu était censé être la réévaluation des engagements de réduction d'émissions figurant dans les contributions déterminées au plan national (CDN ou NDC en anglais) pour la troisième période quinquennale d'application de l'accord de Paris (2026-2030).

En prélude de la COP30, Lula a appelé à une sortie « *juste* » et « *ordonnée* » des énergies fossiles. « *La Terre ne peut plus supporter le modèle de développement basé sur l'utilisation intensive de combustibles fossiles qui a prévalu au cours des 200 dernières années* ».

Une trentaine de pays, dont la France, ont écrit, à la veille du dernier jour, à la présidence brésilienne de la conférence de l'ONU pour lui demander de revoir sa copie et d'inclure une feuille de route pour la sortie des énergies fossiles.

Un incendie s'est déclaré le jeudi sur le site de la COP 30 à Belém, stoppant la conférence et les dernières discussions pour rapprocher les positions entre pays avant la clôture le lendemain.

Même si un accord a été trouvé, il ne prévoit pas une diminution suffisante des énergies fossiles. Il appartiendra aux pays moteurs de s'organiser pour mettre en place, de leur côté, des actions énergiques.

Textes au Parlement européen : loi Omnibus

Le 13 novembre, le Parlement européen a voté par 382 voix contre 249 le paquet législatif dit « Omnibus »

Concrètement, le texte adopté par le Parlement réduit drastiquement son champ d'application. Cette loi devait imposer aux entreprises de plus de 1 000 salariés qui réalisent un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros de prévenir les violations graves des droits humains et les dégâts environnementaux – travail forcé, exploitation des enfants, érosion de la biodiversité, pollution, destruction du patrimoine naturel – sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Avec cette révision, seules les entreprises de plus de 5 000 employés et plus d'1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel seront concernées.

Autre texte largement démantelé : la Corporate sustainability reporting directive (CSRD), cette loi européenne qui impose aux entreprises de publier chaque année des rapports sur leurs impacts sociaux et environnementaux. De la même manière, son seuil d'application a été rehaussé pour ne s'appliquer qu'aux entreprises de plus de 1 750 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires – celles de plus de 250 salariés étaient auparavant concernées.

Surtout, les députés ont décidé de supprimer l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre un plan de transition climatique et de se conformer aux obligations imposées aux États dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'association Bloom, qui œuvre pour la défense de l'océan et la préservation du climat a alerté sur deux textes « *sidérants* » soumis au vote.

Claire Nouvian, directrice de l'association Bloom précise que les décisions « *signifieraient la fin du Green Deal et la reddition de l'Union européenne face à l'industrie pétrolière* »





En effet, le 13 novembre, deux votes cruciaux ont eu lieu à Bruxelles : outre l'adoption du premier paquet législatif « *Omnibus* » au Parlement européen, qui pourrait vider de sa substance la directive sur le devoir de vigilance des entreprises, au Conseil, a été décidée la prolongation pour dix ans des exonérations fiscales accordées à l'aviation, au transport maritime et à la pêche — une niche climatique qui coûte 45 milliards d'euros par an aux États européens. Deux décisions qui, selon l'ONG Bloom, marqueraient « *la fin du Green Deal européen* ».

Claire Nouvian, directrice de Bloom, écrit : « *Si vous ne devez vous mobiliser qu'une seule fois dans votre vie, c'est aujourd'hui.* »

Swann Bommier, de l'ONG Bloom, précise également : « *Nous sommes à un tournant majeur. Cela fait dix ans que nous avons adopté l'Accord de Paris, et nous pouvons dire aujourd'hui qu'il a échoué : les émissions mondiales de CO₂ continuent de croître et nous avons franchi l'année dernière la barre des + 1,5 °C de réchauffement. Tous les États sont réunis à Belém, au Brésil, pour tenter de relancer une dynamique réelle vers la sortie des énergies fossiles. Dans ce contexte, Emmanuel Macron déclare à Belém qu'il faut que « tous les grands émetteurs s'engagent avec nous sur cette voie, celle de la sortie progressive des énergies fossiles ».* [...]

« *Cette phrase est sidérante. Elle laisse entendre que les grands émetteurs doivent « nous suivre », alors que, dans le même temps, la France et l'Union européenne s'apprêtent à adopter à Bruxelles deux décisions climaticides qui, en réalité, vont exactement à l'inverse de cette « voie » qu'elles prétendent tracer. Deux décisions qui signeraient la fin du Green Deal européen et la reddition face aux géants pétroliers, mais aussi face à Donald Trump et au Qatar, qui ont fait du démantèlement des normes sociales et environnementales européennes une priorité.* »

« *Le devoir de vigilance est une innovation juridique historique. Son adoption remonte à un choc des consciences à la suite de deux scandales qui ont profondément marqué l'opinion publique. Le premier, c'est l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, en 2013. On y a retrouvé les étiquettes de grandes marques occidentales — H&M, Zara, Auchan, Carrefour, Benetton, Camaïeu... — dans les décombres d'un atelier textile où plus d'un millier d'ouvrières ont péri.*

Le deuxième grand choc, c'est la mise au jour du travail forcé des Ouïghours en Chine, et l'implication de nombreuses marques occidentales dans ses chaînes d'approvisionnement. Ces scandales ont suscité une question simple : comment contraindre les entreprises opérant en Europe à respecter les droits humains, l'environnement et le climat ?

C'est de là qu'est née cette loi, qui constitue une révolution juridique : pour la première fois, les multinationales sont rendues légalement responsables de leurs impacts sociaux et environnementaux de par le monde. Elles sont tenues de revoir leurs pratiques, de changer leur stratégie d'investissement pour aligner leur modèle économique sur le respect du droit international et sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. »

« *Cette directive est l'un des piliers du Green Deal : elle incarne l'idée qu'on ne peut pas décarboner l'économie sans contraindre les grandes entreprises à s'engager réellement dans la transition. Et c'est précisément ce principe que les lobbies industriels veulent abattre aujourd'hui.*



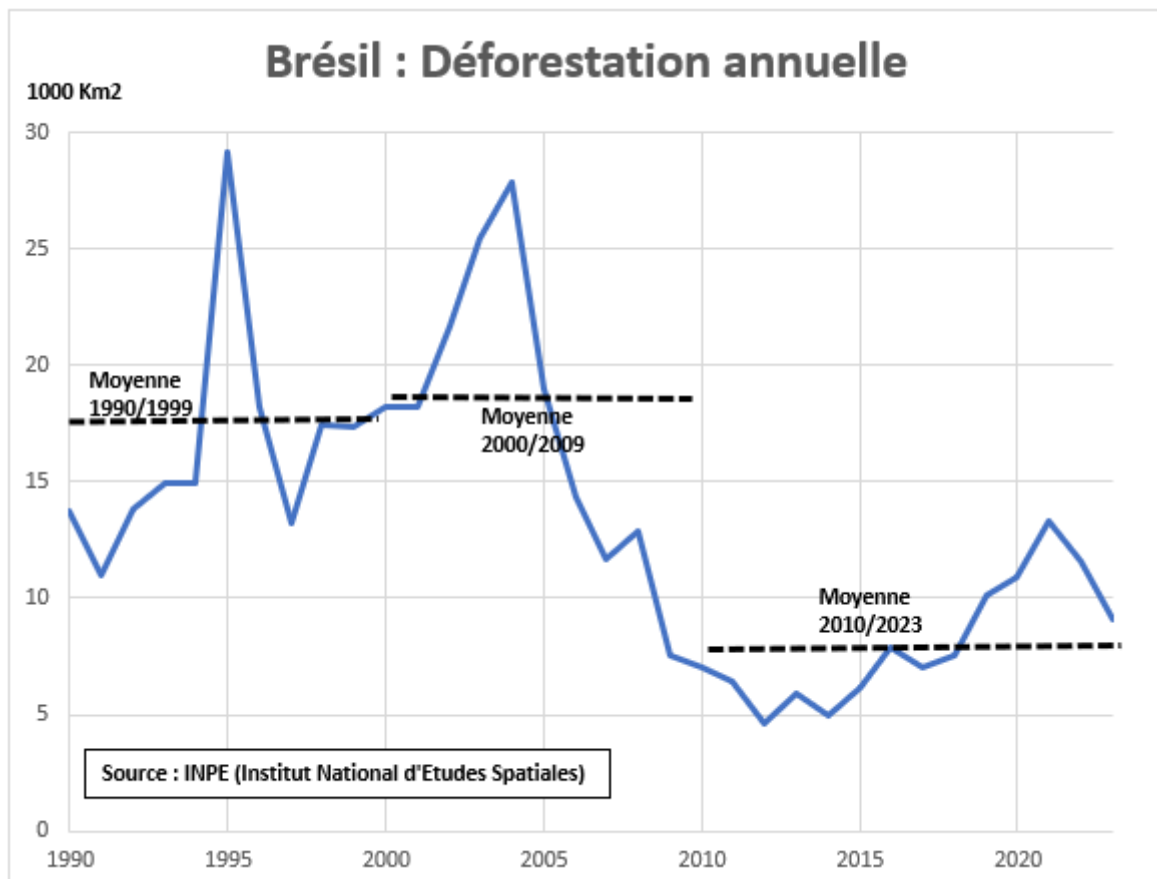
Depuis un an, une offensive d'une ampleur inédite est menée par TotalEnergies, ExxonMobil, la Fédération bancaire française ou encore Siemens, avec l'appui direct de l'administration Trump et du Qatar. Leur objectif : faire sauter la responsabilité juridique des entreprises, c'est-à-dire la possibilité pour les victimes d'atteintes aux droits humains ou à l'environnement d'obtenir justice, et l'obligation pour les entreprises de respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

Ce jeudi, cette offensive pourrait aboutir à la destruction pure et simple du devoir de vigilance, par le biais d'une alliance inédite entre la droite conservatrice et l'extrême droite européennes. Ce serait un tournant historique : la victoire du lobby pétrolier et de puissances étrangères sur le projet européen du Green Deal. »

« Derrière « l'Omnibus », cinq autres projets similaires sont déjà dans les cartons. Chaque commissaire européen veut désormais « son » omnibus. Le prochain, dévoilé le 3 décembre, portera sur l'environnement. Un autre, déjà sur les rails, concerne la chimie, avec l'objectif de lever les contraintes pesant sur l'industrie chimique — autrement dit, de démanteler les protections sanitaires et environnementales acquises de haute lutte. »



Déforestation au Brésil



Luiz Inácio Lula da Silva, dit « Lula », est le président brésilien depuis début 2023, après deux premiers mandats entre 2003 et 2011. Au cours de ces deux premiers mandats, « Lula avait réussi à diviser par pratiquement quatre le rythme de la déforestation, ses successeurs n'ont que partiellement relancé la déforestation », indique Christian de Perthuis.



Et les deux premières années de son mandat actuel ont été marquées par des avancées notables, avec une nouvelle forte réduction de la déforestation et une révision à la hausse des objectifs nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (avec l'ambition annoncée avant la COP29 de réduire de 67 % lesdites émissions d'ici à 2035 par rapport à 2005, contre un objectif de 59 % auparavant).

Son objectif affiché d'arriver à zéro déforestation nette d'ici 2030 paraît atteignable mais la question cruciale est de savoir si la stabilisation des surfaces sera suffisante car le réchauffement affaiblit la croissance des arbres et leur capacité à absorber le carbone atmosphérique.

Des luttes d'ici et d'ailleurs



Educateurs de rue-ADPS-(Loire Atlantique)

Les éducateurs des quartiers prioritaires de Loire-Atlantique maintiennent la pression sur l'agence départementale de la prévention spécialisée (ADPS), soutenus par une caisse de grève ouverte pour compenser les pertes de salaire pendant la grève. Ils demandent le maintien de neuf semaines de congés et un rattrapage de salaire pour correspondre à ceux des autres éducateurs .



« Nous, on constate 21 jours de congés en moins », précise un délégué syndical. Les éducateurs de rue, qui interviennent auprès des jeunes de 11 à 25 ans, demandent à pouvoir bénéficier des trois à quatre semaines de congés supplémentaires généralement attribués en protection de l'enfance, « pour se reposer psychologiquement », et une augmentation de salaire. « Les autres éducateurs du Département gagnent 650 € de plus. »

Caristes - Cargill – Haubourdin (Nord)



Après 6 ans , 33 caristes du site Cargill, un géant américain de l'amidon ont vu leur licenciement économique reconnu comme abusif par le Conseil des Prud'hommes de Lille



Symbio - Lyon



Le coup de frein sur l'hydrogène a provoqué un coup de froid pour les salariés de l'usine de Symbio. Stellantis se retire et 80 % de l'activité est vouée à disparaître.

Les quelques centaines de salariés de la méga-usine de piles à combustibles de Saint-Fons étaient donc appelés à la grève le mercredi 19 novembre.

Rail - Belgique

Après une manifestation nationale à Bruxelles le 14 octobre, les trois principales centrales syndicales (FGTB, CSC et CGSLB) mobilisaient contre les coupes brutales du gouvernement « Arizona ». Elles ont prévu d'autres actions en novembre, notamment une grève entre le 24 et le 26. Alors que les cheminots n'étaient appelés à faire grève que le 24, la grève du rail aura finalement lieu sur ces trois journées.



Bruxelles Airlines-Belgique

Fin octobre, les syndicats de Bruxelles Airlines avaient déposé un préavis de grève suite au licenciement de trois hôtesses de l'air qui avaient refusé d'embarquer sur un avion, après le signalement de punaises de lit par les nettoyeurs/ses. La direction n'a rien voulu savoir jusqu'ici.

Société des Transports de Montréal (STM)-Canada



Un conflit domine le paysage social au Canada: celui de la STM (métro et autobus), dont la direction a annoncé, en pleine négociation avec les syndicats, la suppression de 300 postes de travail et des dépenses réduites de 56,5 millions de dollars canadiens (environ 35 millions d'euros), dont 70 % pour la masse salariale. Vu l'impasse qui se dessinait dans les négociations, deux grèves « couvaient » pour novembre : celle des employés d'entretien, et celle des chauffeurs, qui n'ont pas fait grève depuis 1987.

Quelques jours plus tard, les agents d'entretien sont partis pour une grève presque totale (hors heures de pointe) du 31/10 au 28/11. Le syndicat de cette catégorie avait déjà mené une grève en juin. Cette nouvelle grève pourrait sérieusement bloquer l'activité de Montréal. Au TAT (tribunal administratif du travail) pour les chauffeurs de bus et opérateurs de métro, l'affaire a été jugée. Ils et elles sont appelés à débrayer les 1^{er}, 15 et 16 novembre. Le TAT a aussi confirmé la grève des employés d'entretien, après accord entre les parties patronale et syndicale sur la définition des services essentiels. Il y aura des débrayages tous les jours de la semaine, et pour les services essentiels sauf aux heures de pointe.

Services publics essentiels - Iran

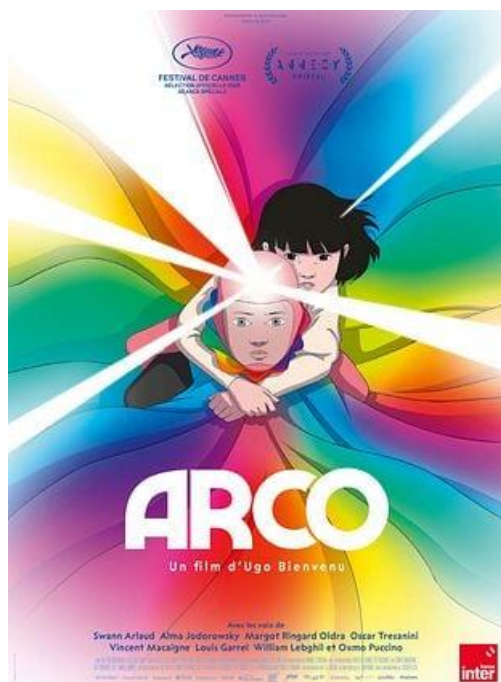
Le 25 octobre, une vague de protestation a conduit à des grèves et manifestations impliquant les services publics essentiels, l'agriculture et même l'économie numérique. On a vu le personnel médical d'urgence dénoncer ses maigres salaires et versés en retard. Les boulangers ont protesté



contre le fait que les subventions promises par le gouvernement n'étaient pas arrivées. Les employés de la compagnie de distribution d'électricité ont fait grève contre des salaires rongés par l'inflation. La rue combat la corruption du régime qui touche aussi les entreprises. Dans un complexe sucrier, une grève avait démarré 4 jours auparavant pour ce motif. Grève aussi à l'usine pétrochimique d'Illam, ou dans une compagnie minière à Sirjan, en raison du non-paiement des primes et des conditions de travail dangereuses.

À voir

ARCO– Ugo Bienvenu (France)



En 2075, une petite fille de 10 ans, Iris, voit un mystérieux garçon vêtu d'une combinaison arc-en-ciel tomber du ciel. C'est Arco. Il vient d'un futur lointain et idyllique où voyager dans le temps est possible. Iris le recueille et va l'aider par tous les moyens à rentrer chez lui.

Arco nous fait rêver d'un monde d'après où l'humanité a pris de la hauteur, au sens propre, au-dessus des nuages, dans une arborescence de maisons rondes et douces et de luxuriants jardins autonomes sur pilotis vertigineux.

Écolo et perchée, cette cité radieuse est aussi un port... tourné vers les autres époques. Pour voyager dans le temps, il suffit en d'enfiler une sorte de cape multicolore et de fuser dans l'air comme un trait d'arc-en-ciel.

Arco, un gamin rêveur et curieux, n'a pas encore le droit de tenter l'aventure. Ses parents le jugent trop petit, lui trouve cela trop injuste. Une nuit, en catimini, il prend sa cape à sa grande sœur pour aller voir des dinosaures.

Destination manquée, et de loin : Arco tombe du ciel en 2075. Entre catastrophes climatiques (tempêtes, incendies) et omniprésence des robots « intelligents », l'idée de faire de notre futur proche une région du passé, une étape de l'Histoire plutôt qu'une fin du monde, n'est pas la moindre des nombreuses qualités de ce dessin animé au design tendre et coloré, à la fois naïf et éblouissant.

Le réalisateur a eu pour influence travail de Hayao Miyazaki .

Mélange de poésie et de science-fiction, "Arco" comprend également une bonne dose de burlesque avec les pannes à répétition du robot Mikki et les actions d'un trio de « pieds nickelés » à la recherche d'un arc-en-ciel.

« Arco », premier film signé Ugo Bienvenu, qui a remporté le Cristal du long-métrage au festival d'Annecy, épate par son propos qui mêle des thématiques très modernes, comme l'écologie ou l'IA.



À lire

Les milliardaires ne paient pas d'impôts et nous allons y mettre fin – Gabriel Zucman

**Les milliardaires
ne paient pas
d'impôt sur
le revenu
et nous allons
y mettre fin**
Gabriel Zucman

SeuilLibelle

C'est une réalité particulièrement choquante : les milliardaires ne paient pas, ou presque, d'impôt sur le revenu. Tous impôts compris, leur contribution est deux fois plus faible que celle des Français moyens. Il s'agit là d'une violation grave du principe d'égalité devant l'impôt inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le temps est venu de mettre fin à cette anomalie. C'est le sens de l'impôt de 2% sur les ultra-riches que défend l'économiste Gabriel Zucman, dont ce livre explique l'urgente nécessité, en toute rigueur et en toute clarté.

Professeur à l'École normale supérieure et directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité, Gabriel Zucman est l'auteur de *La Richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux*, traduit dans dix-sept langues, et du *Triomphe de l'injustice* avec Emmanuel Saez, tous deux au Seuil.

Chanson du mois

La Semaine Sanglante– Jean-Baptiste Clément

C'est une chanson révolutionnaire de Jean Baptiste Clément, écrite en 1871 à Paris où il combattait pour la Commune de Paris, et chantée sur l'air du Chant des Paysans de Pierre Dupont.

Elle dénonce le massacre des communards par les Versaillais (armée régulière répondant aux ordres du gouvernement légal du pays, dirigé par Adolphe Thiers et qui siégeait à Versailles) durant la semaine sanglante, derniers jours de la Commune.



Sauf des mouchards et des gendarmes,
On ne voit plus par les chemins,
Que des vieillards tristes en larmes,
Des veuves et des orphelins.
Paris suinte la misère,
Les heureux mêmes sont tremblant.
La mode est aux conseils de guerre,
Et les pavés sont tous sanglants.
Les journaux de l'ex-préfecture,
Les flibustiers, les gens tarés,
Les parvenus par l'aventure,
Les complaisants, les décorés
Gens de Bourse et de coin de rues,
Amants de filles au rebut,
Grouillent comme un tas de verrues,
Sur les cadavres des vaincus.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

On traque, on enchaîne, on fusille
Tout ceux qu'on ramasse au hasard.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.
La mère à côté de sa fille,
L'enfant dans les bras du vieillard.
Les châtiments du drapeau rouge
Sont remplacés par la terreur
De tous les chenapans de bouges,
Valets de rois et d'empereurs.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Nous voilà rendus aux jésuites
Aux Mac-Mahon, aux Dupanloup.
Il va pleuvoir des eaux bénites,
Les DèS demain, en réjouissance
Et Saint Eustache et l'Opéra
Vont se refaire concurrence,
Et le bague se peuplera.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Demain les manons, les loresses
Et les dames des beaux faubourgs
Porteront sur leurs collerettes
Des chausse-pieds et des tambours
On mettra tout au tricolore,
Les plats du jour et les rubans,
les troncs vont faire un argent fou
Pendant que le héros Pandore
Fera fusiller nos enfants.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Demain les gens de la police
Refleuriront sur le trottoir,
Fiers de leurs états de service,
Et le pistolet en sautoir.
Sans pain, sans travail et sans armes,
Nous allons être gouvernés
Par des mouchards et des gendarmes,
Des sabre-peuple et des curés.

Oui mais!
Ça branle dans le manche,
Les mauvais jours finiront.
Et gare! à la revanche,
Quand tous les pauvres s'y mettront.
Quand tous les pauvres s'y mettront.

Le peuple au collier de misère
Sera-t-il donc toujours rivé?
Jusque à quand les gens de guerre
Tiendront-ils le haut du pavé?
Jusque à quand la Sainte Clique
Nous croira-t-elle un vil bétail?
À quand enfin la République
De la Justice et du Travail?.

Texte

La Mafia d'État– Vincent Jauvert

La mafia d'État : Avant-propos :

« Il y a près d'un demi-siècle, le grand journaliste politique et historien de la Ve République Pierre Viansson-Ponté écrivait : « L'État a ses chasses gardées, ses réseaux occultes qui évoquent facilement une mafia¹. »

On peut aujourd'hui dresser le même tableau. En pire.

Ce livre est le troisième d'une série consacrée aux hauts fonctionnaires français et plus généralement à nos élites politico-administratives.

Il y eut d'abord Les Intouchables d'État. L'ouvrage racontait comment et pourquoi, quand ils étaient fautifs, les grands commis de la République échappaient très souvent à toute sanction ; et comment, d'une manière générale, beaucoup profitaient de leur position dans l'appareil d'État pour entreprendre des carrières dans le privé.

Il y eut ensuite Les Voraces. Le livre élargissait le propos au personnel politique, de droite comme de gauche. J'insistais particulièrement sur la course à l'argent dans laquelle ces élites-là étaient prises depuis une dizaine d'années.

Et voici, pour reprendre l'idée de Viansson-Ponté, La Mafia d'État. Évidemment, le titre est à prendre dans son acception métaphorique – et non criminelle. J'entends par mafia un groupe fermé, je pourrais dire aussi une caste, qui défend ses intérêts². Je parle ici donc de ce groupe de hauts fonctionnaires, notamment issus des grands corps de l'État, qui occupent des postes clés dans la politique, les affaires et l'administration, et qui s'entraident pour conserver ou accroître leur pouvoir et leurs revenus.

Phénomène unique dans les démocraties occidentales, cette caste n'a jamais été aussi puissante et riche.

Il m'a semblé important, pour ce dernier ouvrage, d'en comprendre l'origine, de retracer son passé intimement lié à celui de la Ve République et de révéler les derniers développements de cette histoire bien française. Afin, peut-être, que, pendant la campagne présidentielle, cette question cruciale pour notre démocratie soit débattue en toute connaissance de cause.

Pourquoi et comment cette caste a-t-elle prospéré ? En quoi a-t-elle paradoxalement profité de la vague néolibérale ? La réforme de la haute fonction publique lancée par Emmanuel Macron va-t-elle la faire disparaître ou, au moins, modifier en profondeur son pouvoir et ses pratiques ?

Ce livre raconte la mafia d'État de l'intérieur, ses parrains qui règnent parfois depuis des décennies, les arrangements entre amis aux limites de la loi, les privilèges qu'elle a su conserver et multiplier.

Ce livre explique aussi comment ce clan manœuvre sous les lambris des ministères et dans les conseils d'administration des multinationales ; et pourquoi il s'enrichit par le démantèlement de l'État qu'il organise lui-même. Il donne aussi la parole aux autres, à ces hauts fonctionnaires qui ont choisi le service public pour servir et non pour se servir.



Durant les confinements, j'ai interrogé des dizaines d'acteurs d'aujourd'hui et d'hier. Ils m'ont parlé avec une sincérité parfois déconcertante de leur carrière, de leurs revenus, de leurs réseaux et de leurs pratiques. Certains portent un regard très critique sur le clan auquel ils appartiennent.

Au fil des entretiens, une évidence historique m'est apparue : alors qu'à la fin des années 1980 la mafia d'État aurait pu décliner voire disparaître, elle a réussi à muer et à s'approprier de nouveaux fiefs et de nouveaux privilèges, tout en conservant les anciens.

Il s'agit de ces grands commis de l'État qui, grâce aux privatisations, sont devenus multimillionnaires et bénéficient aujourd'hui de retraites-chapeau dépassant parfois un million d'euros par an.

De ces personnalités politiques qui jouissent à la fois du statut ultra-protecteur de l'administration, de confortables indemnités d'élus et des jetons de présence dans de grands groupes privés s'élevant jusqu'à 250 000 euros par an.

De ces conseillers d'État, inspecteurs des finances et membres de la Cour des comptes qui se répartissent les postes les mieux rémunérés dans l'État, et qui entretiennent l'omerta sur le montant de leurs émoluments, pouvant atteindre 30 000 euros par mois.

De ces diplomates de renom qui pantouflent dans des cabinets de lobbying en utilisant leur carnet d'adresses et leur connaissance intime de l'État.

Et de bien d'autres encore qui mêlent discrètement activités publiques et privées.

Certains me demanderont si ce livre ne fait pas le jeu des extrêmes, notamment du Rassemblement national. Comme pour les ouvrages précédents, ma conviction n'a pas changé. Je ne puis mieux dire que l'historien et essayiste Jacques Julliard : « Il ne faut pas abandonner aux démagogues la critique des élites. Rester aveugles devant leurs dérives, de crainte de favoriser le populisme, serait manifester une prudence de gribouille³. » C'est-à-dire conduirait à l'exact contraire de ce que l'on souhaite. »

1. Extrait de sa préface au livre d'Échange et Projets La Démocratie à portée de la main, publié dans Le Monde du 7 novembre 1977.

2. C'est aussi l'une des définitions du dictionnaire Le Robert : « Mafia : par extension, groupe solidaire uni par un intérêt particulier. »

3. Jacques Julliard, La Faute aux élites, Gallimard, 1997.

Citation du mois

« La paix à n'importe quel prix, ce n'est plus la paix » – Eve Curie



Devinette

Le jeu des devinettes



« Une vieille qui n'a qu'une dent appelle tout le monde »

Réponse : la cloche



**N'hésitez plus,
Rejoignez-nous !**

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour et nouvelles publications)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier



cgt.syndicat@acoss.fr

Page 22 sur 22

novembre 2025